

# TABLE DES MATIÈRES

---

AVANT-PROPOS .....	5
INTRODUCTION .....	7
Philippe Yolka	
<b>L'encadrement fédéral</b> .....	13
Pierre-Henri Paillasson	
<b>I. L'ESCALADE D'HIER ET D'AUJOURD'HUI</b> .....	13
A. L'ÉMANCIPATION DE L'ESCALADE SPORTIVE .....	13
B. LE DÉVELOPPEMENT DES STRUCTURES ARTIFICIELLES D'ESCALADE (SAE) .....	14
C. UNE STRUCTURATION AU PLAN INTERNATIONAL .....	14
<b>II. L'ESCALADE, UNE DÉLÉGATION, UNE FÉDÉRATION</b> .....	15
A. LA DÉLÉGATION DE POUVOIR .....	15
B. LA PLACE DE LA FFME .....	16
C. LES LICENCIÉS DE LA FFME .....	18
D. LE « BOOM » DE L'ESCALADE : NOUVEAUX ENJEUX .....	20
<b>L'encadrement humain</b> .....	23
David Rontet	
<b>I. L'OBLIGATION DE QUALIFICATION</b> .....	24
A. LES QUALIFICATIONS POUR ENCADRER CONTRE RÉMUNÉRATION LES ACTIVITÉS D'ESCALADE .....	25
B. LES RÉGIMES PARTICULIERS RELATIFS À L'OBLIGATION DE QUALIFICATION .....	27
<b>II. LES CONDITIONS D'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ÉDUCATEUR SPORTIF</b> .....	30
A. OBLIGATION DE MORALITÉ ET D'HONORABILITÉ .....	30
B. APTITUDE PHYSIQUE ET PSYCHIQUE .....	32
C. OBLIGATION DE RECYCLAGE .....	33
D. OBLIGATION DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ .....	33
<b>III. MANQUEMENT À LA LOI ET AU RÈGLEMENT DE LA PART DES ÉDUCATEURS SPORTIFS</b> .....	35
A. MESURES DE POLICE ADMINISTRATIVE CONTRE L'ÉDUCATEUR SPORTIF .....	36
B. LES SANCTIONS PÉNALES À L'ENCONTRE DE L'ÉDUCATEUR SPORTIF .....	37
<b>CONCLUSION</b> .....	37

**L'encadrement normatif (le cas des normes techniques)..... 41**

Vincent Maratrat

**I. LE PAYSAGE NORMATIF FRANÇAIS ET L'ESCALADE..... 42**

- A. LES POINTS COMMUNS..... 43
- B. LE CAS DES STRUCTURES ARTIFICIELLES D'ESCALADE..... 43
- C. LE CAS DES SITES NATURELS D'ESCALADE..... 46
- D. LE CAS DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE..... 47

**II. APPLICATION, NORMES ET RÈGLES..... 49**

- A. NORMES : APPLICATION VOLONTAIRE OU OBLIGATOIRE..... 49
- B. RÈGLES-NORMES / CLASSEMENT-HOMOLOGATION..... 49

**Le statut juridique des sites naturels d'escalade..... 53**

Franck Lagarde

**I. LA PROPRIÉTÉ DES SITES NATURELS D'ESCALADE..... 54**

- A. LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE DES SITES NATURELS D'ESCALADE..... 55
- B. LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE DES SITES NATURELS D'ESCALADE..... 61

**II. LA POSSIBLE QUALIFICATION D'OUVRAGE PUBLIC DES SITES NATURELS D'ESCALADE..... 63**

- A. LES CRITÈRES D'IDENTIFICATION DE L'OUVRAGE PUBLIC..... 63
- B. L'INDÉPENDANCE DU STATUT FONCIER ET DU STATUT D'OUVRAGE PUBLIC..... 66

**CONCLUSION..... 67**

**Le conventionnement fédéral des sites naturels d'escalade  
État des lieux et perspectives..... 69**

Alain Renaud

**I. L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET UN RAPIDE ÉTAT DES LIEUX..... 70**

**II. 2012, UNE ANNÉE CHARNIÈRE..... 71**

**III. LES PERSPECTIVES : UNE GESTION PÉRENNE ET PARTAGÉE DES SITES..... 72**

- A. GRANDS AXES..... 72
- B. VERS UNE CLARIFICATION, UN PARTAGE DES RESPONSABILITÉS ET DES CONVENTIONS... 73
- C. VERS UNE RESPONSABILISATION DES PRATIQUANTS, UNE ÉVOLUTION DES CONVENTIONS ET L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX OUTILS..... 73

**Les restrictions à l'usage des sites..... 75**

Philippe Yolka

**I. LES RESTRICTIONS FONDÉES SUR LES POUVOIRS DE POLICE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE..... 77**

- A. LES POUVOIRS DE POLICE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE..... 77
- B. LES INTERDICTIONS ÉDICTÉES POUR DES MOTIFS SÉCURITAIRES..... 77

## TABLE DES MATIÈRES

C. LE CONTENTIEUX ET LES CONDITIONS DE LÉGALITÉ DES ARRÊTÉS D'INTERDICTION .....	79
<b>II. LES RESTRICTIONS FONDÉES SUR LES POLICES SPÉCIALES</b>	
<b>DE L'ENVIRONNEMENT</b> .....	81
A. LES RESTRICTIONS AUTORITAIRES .....	81
B. LA GESTION CONCERTÉE .....	84
<b>III. LES RESTRICTIONS FONDÉES SUR LE RESPECT DU DROIT DE PROPRIÉTÉ</b> .....	87
A. L'INTERDICTION DES SITES NON AUTORISÉS .....	87
B. QUESTIONS SUR LES « SITES À PÉAGE » .....	89
 <b>Les structures artificielles d'escalade</b> .....	 91
Léo Front	
<b>I. LE POIDS ÉCONOMIQUE DES SAE SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS</b> .....	92
A. LA RÉALISATION DES STRUCTURES .....	92
B. LA MAINTENANCE ET L'AUDIT .....	93
<b>II. LE CADRE NORMATIF DES SAE</b> .....	95
A. LES NORMES TECHNIQUES .....	95
B. LE DROIT COMMERCIAL .....	96
C. LE DROIT DU TRAVAIL .....	97
 <b>Le terrain d'aventure</b> .....	 99
Bénédicte Cazanave	
<b>I. MATÉRIELLEMENT, UN TERRAIN MAL BALISÉ</b> .....	99
<b>II. JURIDIQUEMENT, UN OBJET NON IDENTIFIÉ</b> .....	102
<b>III. QUE FAIRE DU TERRAIN D'AVEVENTURE ?</b> .....	105
 <b>Escalade et secours</b> .....	 107
Major Jean-Philippe Gary	
<b>I. ORGANISATION GÉNÉRALE DU SECOURS</b> .....	109
A. DANS LES MASSIFS MONTAGNEUX .....	110
B. HORS MASSIFS MONTAGNEUX .....	110
C. EN MILIEU URBAIN .....	111
D. LA LÉGITIMITÉ DES ACTEURS DU SECOURS .....	111
<b>II. BILAN DE L'ACCIDENTOLOGIE EN ESCALADE POUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (2011 À 2013)</b> .....	113
<b>III. OPTIMISER LE DISPOSITIF DE SECOURS À PERSONNE SUR LES SITES SPORTIFS D'ESCALADE</b> .....	114
<b>IV. LA COMPLEXITÉ DU SECOURS EN TERRAIN D'AVEVENTURE</b> .....	115
<b>V. LES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DU DISPOSITIF DE SECOURS POUR L'ESCALADE</b> .....	116
<b>VI. LA POLICE JUDICIAIRE AU SERVICE DE LA PRÉVENTION</b> .....	118

**Escalade et responsabilité administrative** ..... 121

Olivier Guillaumont

<b>I. LE GRIMPEUR ET LE DÉFAUT D'ENTRETIEN NORMAL DE L'OUVRAGE PUBLIC</b> ....	122
<b>A. REMARQUES PRÉALABLES</b> .....	122
<b>B. CONDITIONS D'ENGAGEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DE LA PERSONNE PUBLIQUE         PAR LE GRIMPEUR USAGER D'UN OUVRAGE PUBLIC</b> .....	125
<b>II. LE GRIMPEUR ET LA RESPONSABILITÉ POUR FAUTE DE L'AUTORITÉ CHARGÉE DE LA POLICE ADMINISTRATIVE</b> .....	134
<b>A. FONDEMENT DE LA RESPONSABILITÉ</b> .....	134
<b>B. ILLUSTRATIONS DES FAUTES COMMISES PAR LES AUTORITÉS DE POLICE</b> .....	137
<b>III. LE GRIMPEUR ET LE DYSFONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC</b> .....	141
<b>A. CAS GÉNÉRAL</b> .....	141
<b>B. CAS SPÉCIFIQUE DES ACCIDENTS SURVENUS EN MILIEU SCOLAIRE</b> .....	148

**Les accidents d'escalade et la responsabilité civile** ..... 155

Sébastien Milleville

<b>I. LA DÉTERMINATION DES RESPONSABILITÉS ENVISAGEABLES</b> .....	158
<b>A. LA RECHERCHE D'UN RESPONSABLE</b> .....	158
<b>B. L'IDENTIFICATION DE LA RESPONSABILITÉ ADÉQUATE</b> .....	159
<b>II. LES CRITÈRES DE LA RESPONSABILITÉ ENVISAGÉE</b> .....	160
<b>A. LES RESPONSABILITÉS FONDÉES SUR LA FAUTE</b> .....	161
<b>B. LES RESPONSABILITÉS SANS FAUTE</b> .....	164
<b>III. LES CAUSES DE LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ</b> .....	167
<b>A. L'EXCLUSION DE CERTAINES CAUSES LIMITATIVES DE RESPONSABILITÉ</b> .....	168
<b>B. LA FAUTE DE LA VICTIME, PRINCIPALE CAUSE LIMITATIVE DE RESPONSABILITÉ</b> .....	169

**Escalade et responsabilité pénale** ..... 171

Xavier Pin

<b>I. LA MALVEILLANCE</b> .....	173
<b>A. À L'ENCONTRE DES SITES</b> .....	173
<b>B. À L'ENCONTRE DES PRATIQUANTS</b> .....	175
<b>II. L'IMPRUDENCE</b> .....	176
<b>A. L'IMPRUDENCE DES INDIVIDUS</b> .....	176
<b>B. L'IMPRUDENCE DES STRUCTURES</b> .....	181

**L'assurance des professionnels** ..... 185

Patrick Vajda

<b>I. LA NOTION D'ASSURÉ</b> .....	187
------------------------------------	-----

## TABLE DES MATIÈRES

<b>II. L'ACTIVITÉ ASSURÉE</b> .....	189
<b>III. LES RESPONSABILITÉS ASSURÉES</b> .....	190
<b>IV. LES TIERS</b> .....	191
<b>V. CONTRATS COLLECTIFS OU CONTRATS INDIVIDUELS ?</b> .....	192
<b>VI. LA DURÉE DE LA GARANTIE</b> .....	193
<b>Les assurances de la FFME et l'accidentologie fédérale</b> .....	195
Alain Renaud	
<b>I. LES OBLIGATIONS DE LA FFME : QUELQUES RÉFLEXIONS GÉNÉRALES</b> .....	195
<b>II. LES CONTRATS D'ASSURANCE DE LA FFME</b> .....	196
<b>III. UNE GESTION EFFICACE</b> .....	196
<b>A. LA CONNAISSANCE FINE DE L'ACCIDENTOLOGIE FÉDÉRALE</b> .....	198
<b>B. UNE FÉDÉRATION BIEN GÉRÉE EST UN CLIENT IMPORTANT         POUR UNE COMPAGNIE D'ASSURANCES</b> .....	200
<b>C. DES DIFFICULTÉS RÉELLES</b> .....	201